

---

AVIS

---

10 octobre 2024

**RAPPORT SUR LES  
ORIENTATIONS  
BUDGÉTAIRES 2025  
DE LA RÉGION NORMANDIE**

Rapporteur général du budget :

M. Jean-Pierre GIROD

Résultat du vote :

Unanimité





## Préambule

Les orientations budgétaires donnent lieu à un débat dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif. Cette étape de présentation et de mise en débat des grandes orientations générales s'opère dans un rapport de présentation décliné à travers six objectifs stratégiques :

- Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante ;
- Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle ;
- Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie ;
- Pour un développement équilibré et durable des territoires normands ;
- Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie ;
- Pour une administration performante au service de l'action régionale.

Ce rapport d'orientations budgétaires constitue le quatrième du mandat régional 2021-2028. Il intervient dans un contexte politique et géopolitique extrêmement instable.

## Contexte économique

### ❖ Contexte mondial

L'ensemble des économistes prévoyait que la croissance mondiale allait ralentir à 3 % pour 2023 et 2024, en deçà de la moyenne historique 2000-2019 de 3,8 %. Le taux de croissance constaté a été un peu plus élevé, 3,3 % en 2023 et un taux prévisionnel de 3,2 % en 2024 et 3,3 % en 2025. L'économie mondiale s'est stabilisée en 2024 avec une reprise d'activité « stable mais lente », reprise plus marquée dans les pays émergents. Les pays avancés<sup>1</sup> ont connu des trajectoires diverses : ralentissement aux Etats-Unis après une période de croissance, reprise au Royaume-Uni et dans la zone euro. L'année 2025 devrait voir une croissance mondiale stabilisée à hauteur de 3,3 %, les disparités entre pays émergents et pays avancés perdurant.

### ❖ Contexte français

La croissance française, selon les économistes, devrait connaître une modeste accélération à 1,4 % en 2025, 1,2 % pour la Banque de France, croissance notamment portée par la consommation des ménages sous l'effet de l'augmentation du pouvoir d'achat et ce en raison du reflux de l'inflation et de l'augmentation réelle des salaires. De plus, les intentions d'achats immobiliers, au regard de la poursuite des taux d'intérêts par le BCE et après une stabilisation en 2024, devraient permettre a minima de freiner voire de faire redémarrer le marché. L'inflation refluerait nettement en 2025, sous l'effet du recul du prix de l'énergie, s'établissant entre 1,5 % et 2 % en 2025 et 1,7% en 2026. Néanmoins, cette projection est soumise à de nombreux aléas tels que la dégradation des comptes publics, la situation politique et les risques géopolitiques.

L'endettement de l'Etat est à ce jour de 3 228 milliards €, soit 112% du PIB. La charge de la dette devient ainsi le deuxième budget de l'Etat.

Les collectivités territoriales voient également leur situation se dégrader financièrement, notamment les Départements et les Régions. Les administrations publiques locales ont vu leur endettement s'accroître de 5,5 Mds € en 2023 et les prévisions pour 2024 sont inquiétantes avec un endettement qui passerait à 20 Mds d'€<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Les pays « avancés » désignent, dans ce contexte économique, les États-Unis, les pays de la zone euro, le Japon et le Canada.

<sup>2</sup> Chiffres de la direction du trésor public.

## ❖ Contexte normand

Le taux de chômage en Normandie, après avoir atteint son niveau le plus bas depuis 40 ans (6,6 %), est reparti à la hausse à 7,1 % puis 7 % mais demeure toujours en deçà de la moyenne nationale. La Normandie représente 4 % du PIB national (10ème PIB régional) et se distingue comme la région française la plus industrielle (en part de l'activité industrielle dans le PIB, et non en nombre d'emplois). Le secteur des services représente 64 % de la valeur ajoutée, l'industrie 19 %, le commerce 12%, la construction 6 %, l'agriculture 1 %, en repli après 2 années de hausse. Le nombre de créations d'entreprises dans l'ensemble du secteur marchand, hors secteur agricole, augmente légèrement de 0,4 % là où il recule de 1 % au niveau national. Celles-ci sont particulièrement dynamiques dans le secteur de l'industrie et les services mais toujours en baisse dans le secteur de la construction (- 4,9 %) bien qu'inférieur au niveau national (- 8 %). Les créations d'entreprises dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, du commerce, du transport diminuent fortement en Normandie (-4,5%) comparativement au niveau national (+2,2 %). Les micro-entreprises se distinguent en Normandie avec des créations en hausse de 6,7 %, représentant ainsi 1 création sur 3. Les défaillances d'entreprises sont toujours en progression, +32,6 % sur 1 an.

Il est à noter que la balance commerciale de la Normandie s'améliore, car le déficit est passé de 18 M€ en 2022 à 10 M€ en 2023. Il faut également tenir compte du fait que les produits pétroliers irriguent tout le bassin parisien.

Les perspectives pour les années 2024 et 2025 apparaissent maussades, l'activité économique reculant, contrairement au niveau national.

Le contexte actuel, marqué par la nomination d'un gouvernement deux mois après les élections législatives et une élaboration du Projet de loi de finances 2025 bouleversée, fait planer de nombreuses incertitudes sur les concours financiers apportés aux collectivités territoriales.

Dans ce cadre, le rapport d'orientations budgétaires est destiné à fixer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2025 et à donner des informations concernant la situation financière de la collectivité en tenant compte des quatre indicateurs de cap que s'est donnés la Région Normandie pour le mandat 2021-2027 :

- Maitriser l'évolution des dépenses de fonctionnement ;
- Dégager une épargne brute se situant en moyenne à 246M€ ;
- Porter les dépenses d'investissement à 600 M€ en moyenne annuelle ;
- Maintenir une capacité de désendettement inférieure ou égale à six ans à l'horizon 2028.

## Les principales ressources financières de la Région

Pour les collectivités territoriales, l'épargne brute annoncée pour 2024 est de 5,7 %. La capacité de désendettement qui s'élevait à 2,8 années, passera à 5,5 années pour les Régions. Les charges financières augmenteront en raison des frais de personnel et du remboursement des frais financiers. Les recettes de fonctionnement augmenteront de 4,7 %.

## La situation financière de la Région Normandie

### ❖ Les recettes prévisionnelles pour 2025

#### Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pour 2025

En 2025, les recettes de fonctionnement s'élèveront à **1 589 M€**, soit une hausse de 2,6 % (40 M€) par rapport aux orientations budgétaires 2024 (1 549 M€). Ces recettes sont néanmoins stables par rapport aux crédits ouverts en 2024 (BP + BS + DM) et se répartiront de la façon suivante :

- 28 M€ de recettes en fiscalité directe, montant identique à celui des orientations budgétaires 2024

Depuis 2022, les recettes de fiscalité directe ne comprennent plus que les Ifer<sup>3</sup>. La fiscalité directe représentera donc seulement 1,8 % des recettes de fonctionnement en 2025, contre 10 % en 2021 et 39 % en 2020.

- 1 332 M€ de recettes en fiscalité indirecte, en augmentation de + 4,9 % (+ 62 M€) par rapport aux orientations budgétaires 2024

De façon corollaire, les recettes de fiscalité indirecte représentent désormais plus de 83 % des recettes de fonctionnement. Elles comprennent principalement :

- La TVA<sup>4</sup> à hauteur de 820,46 M€, en baisse de 3,1 % (- 26,44 M€) par rapport aux orientations budgétaires de 2024. Il est précisé dans le rapport que « l'hypothèse de recettes de TVA pourra varier jusqu'à l'élaboration définitive du BP 2025 ».
  - La TICPE<sup>5</sup> à hauteur de 240,9 M€<sup>6</sup>.
  - Le produit des cartes grises (certificats d'immatriculation) à hauteur de 162 M€. Ce produit est très supérieur à celui de l'année précédente (+40 M€ soit +33 %). Face à la baisse importante de la TVA, et afin de maintenir une épargne brute suffisante pour poursuivre les investissements nécessaires à la transition écologique, la Région Normandie a fait le choix d'augmenter la taxe de 46 € à 60€ par cheval-vapeur, atteignant ainsi le montant maximum autorisé, et de maintenir son application aux véhicules hybrides (tous systèmes confondus) qui étaient jusqu'en 2023 exonérés de la taxe. Quant aux véhicules électriques, l'État maintient leur exonération complète.
  - Les ressources de la formation professionnelle à hauteur de 87 M€.
  - La compensation de la taxe d'apprentissage à hauteur de 6,05 M€.
- 123,3M€ de recettes en dotations et compensations, en baisse de 6,8 % (- 11,5 M€) par rapport aux orientations budgétaires 2024

Le montant des dotations et compensations de l'État, variable d'ajustement de la loi de finances, s'élèvera à 97,3 M€ en 2025, soit une diminution de 28 % (-38,4 M€) par rapport aux orientations budgétaires 2024. Les recettes européennes sont estimées, quant à elles, à 26 M€, soit une diminution de 19 % (- 6,1 M€).

- Autres recettes de fonctionnement

Le poste des produits du domaine, participations et autres produits de gestion courante s'élèvent à 103 M€, en hausse de 13 % (12 M€) par rapport aux orientations budgétaires 2024. Ce poste comprend notamment les recettes du PRIC<sup>7</sup> pour 50,5 M€, des produits du domaine pour 31,4M€ (dont les recettes de transport scolaire et interurbain pour 28,2 M€), de la participation des familles à la restauration et à l'hébergement

---

<sup>3</sup> Ifer : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux ferroviaires et de télécommunications

<sup>4</sup> TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

<sup>5</sup> TICPE : Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques

<sup>6</sup> = part compensation + part modulation + compensation SEGUR

<sup>7</sup> PRIC : Pacte Régional d'Investissement et dans les Compétences (formation professionnelle)

pour un peu plus de 9 M€, du SARE<sup>8</sup> pour 2 M€ et enfin les recettes relatives au chantier 3NC pour 3,5M€. Concernant la fin du PRIC, la Région attend les modalités pour contractualiser un nouveau plan de financement avec l'État. Les produits financiers, reprises sur provisions et dépenses exceptionnelles se montent quant à eux à 3 M€.

Le CESER observe que la Région Normandie utilise son seul levier d'autonomie fiscale en augmentant, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, et en étendant la taxe sur les cartes grises (certificats d'immatriculation), la portant ainsi à son niveau maximum autorisé par la loi.

### *Les recettes prévisionnelles d'investissement pour 2025*

La Région anticipe pour l'année 2025 des recettes d'investissement d'un montant de **246 M€**, en baisse de 20 % (64 M€) par rapport aux orientations budgétaires 2024. Ces recettes se répartissent de la façon suivante :

- 32,5 M€ de Dres<sup>9</sup> et 24,3 M€ de FCTVA<sup>10</sup>
- 11,1 M€ de subvention de l'État pour l'investissement dans les CFA<sup>11</sup>
- 33 M€ de TICPE Grenelle
- 33 M€ au titre des recettes européennes (dont 10 M€ au titre du FTJ 2021-2027), correspondant au dégageant d'office.
- 75,7 M€ au titre du dernier acompte de la revente à la Région Grand Est de seize rames de TER 2N NG<sup>12</sup> et à la vente de rames à la Région Centre Val de Loire.
- 32,5 M€ de remboursement d'avances remboursables accordées par la Région à des entreprises
- 1,5M€ au titre du dossier 3NC
- 1 M€ de remboursement au titre des fonds de participation
- 0,8 M€ d'autres subventions ou avances sur marchés

### *Le recours prévisionnel à l'emprunt pour 2025*

Compte tenu des ressources<sup>13</sup> dont elle dispose et de son objectif de consacrer un volume d'investissement en moyenne annuelle de 600 M€, la Région serait amenée à mobiliser jusqu'à **304 M€** de nouveaux emprunts en 2025, soit une baisse de 23,8 % par rapport aux orientations budgétaires 2024 (399 M€). En tenant compte de la dernière Décision Modificative, ce montant serait de 513M€.

**Dans ce contexte, le budget 2025 devrait s'élever à 2 139 M€ en opérations réelles, soit une baisse de 5,3 % par rapport à 2024, les ressources financières de la Région reposant principalement sur la fiscalité indirecte.**

### **❖ La prospective financière sur la période 2025-2028**

Dans son rapport d'orientations budgétaires 2025, la Région a actualisé sa prospective financière sur la période 2025-2028. Cette prospective repose sur des hypothèses très incertaines, et dépend des variations des prix de l'énergie, du niveau d'inflation, de l'instabilité géopolitique et de la croissance qui conditionne une grande partie des recettes du budget, dont la TVA. La dégradation des comptes publics nationaux vient

---

<sup>8</sup> SARE : Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique, recettes de 4 M€ perçues en 2024 au lieu de 2023

<sup>9</sup> Dres : Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire

<sup>10</sup> FCTVA : Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée

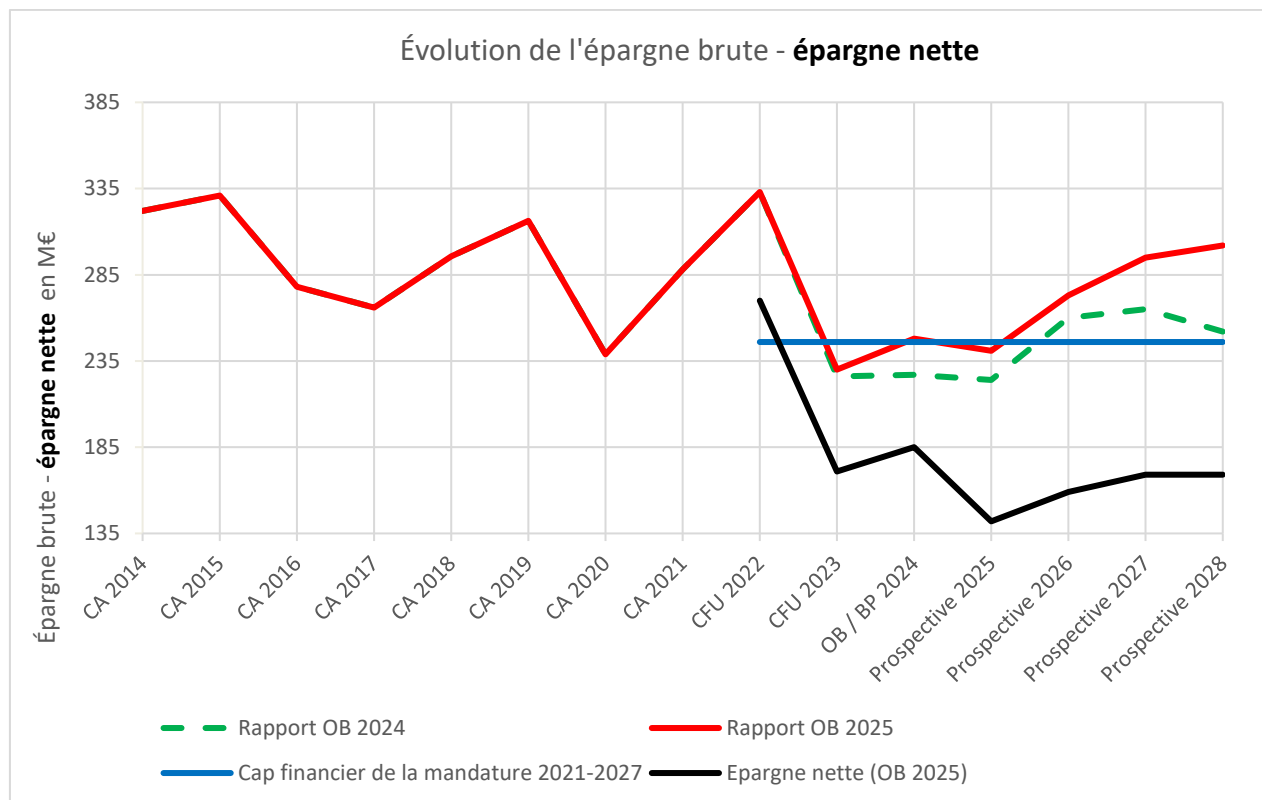
<sup>11</sup> CFA : Centre de Formation d'Apprentis

<sup>12</sup> TER 2N NG : Transport Express Régional 2 Niveaux Nouvelle Génération

<sup>13</sup> Ces ressources consistent en financement disponible + résultat des exercices précédents

renforcer ce contexte d'incertitude et il est à anticiper la mise en place de nouveaux mécanismes contraignants visant à faire participer les collectivités à l'effort de redressement des finances.

Entre 2025 et 2028, les recettes de fonctionnement augmenteraient en moyenne de 0,21 % par an, en raison essentiellement de la faible dynamique de la TVA sur la période, de la montée en charge des fonds européens et de l'augmentation de la fiscalité sur les certificats d'immatriculation. Les recettes d'investissement, quant à elles, diminueraient en moyenne de 8,07 % par an.

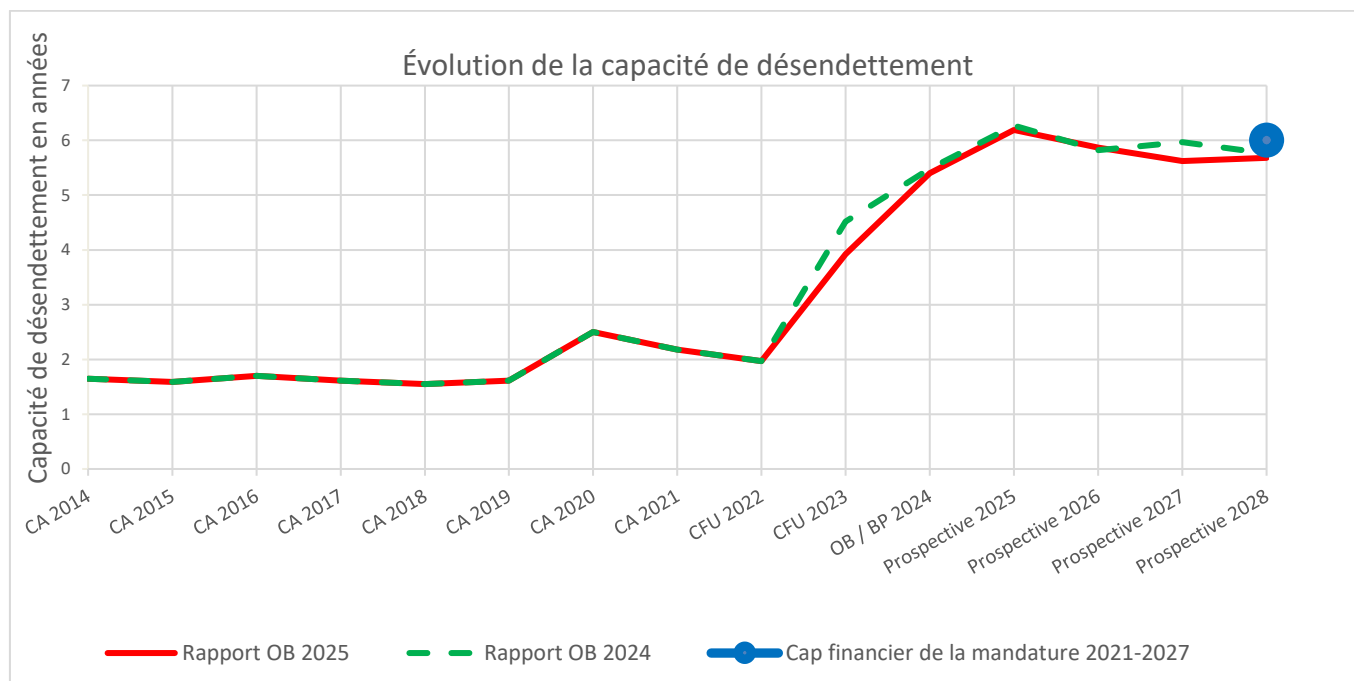


En se fixant comme objectif financier le maintien d'une épargne brute égale en moyenne à 252 M€ par an, il est prévu une diminution tendancielle des dépenses de fonctionnement et d'investissement, respectivement de - 1,27 % et de - 7,14 % en moyenne annuelle.

L'épargne brute, qui permet d'apprécier la santé financière de la collectivité, constitue la ressource interne dont la Région dispose pour financer ses investissements et/ou rembourser la dette existante. En l'absence de tout nouveau choc inflationniste, la collectivité devrait dégager une épargne brute de 241 M€ en 2025 (et 142 M€ en épargne nette, en retranchant 99 M€ liés au remboursement du capital de l'emprunt), et atteindre un objectif moyen annuel de 278 M€ sur la période 2025-2028.

La capacité de désendettement de la collectivité, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dettes dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne, va poursuivre sa dégradation et atteindre 6,19 années fin 2025 mais ne dépasserait pas d'ici 2028 le maximum de 6 années que la collectivité s'est fixé comme objectif (5,68 ans en 2028).

Il est à noter que cette prospective financière 2025-2028 n'intègre pas les conséquences de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs, qui sont impossible à modéliser pour l'heure.



## Les observations du CESER sur les politiques publiques

### Objectif Stratégique 1 - Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante

#### *Mission 1 – Soutenir les capacités d’investissement et de développement des entreprises par des outils innovants*

« Normandie Participations » est la structure de prise de participation en capital dans les entreprises, créée en 2016, et dont l’action s’est diversifiée dans le cadre d’une stratégie dite de « fonds de fonds ».

Le CESER prend note que les objectifs assignés restent identiques et que la structure poursuivra en 2025 son soutien aux capacités d’investissement des entreprises, en ciblant l’écosystème régional de start up, le développement, la transmission ou la réorganisation de l’actionnariat des PME et ETI, ou des projets spécifiques, notamment industriels, *deeptech* ou en faveur de la transition écologique.

#### *Mission 2 - Accompagner les filières, projets et acteurs du développement économique y compris à l’international*

*En préambule* - Sur l’ensemble des dispositifs d’aides directes ou indirectes au développement des entreprises, le CESER rappelle qu’il lui est difficile d’exercer son rôle d’assemblée de conseil sur l’ensemble des trois champs économique, social et environnemental qui composent ses prérogatives, faute de lisibilité

suffisante sur ces mécanismes. Il souhaite en amont une connaissance plus précise sur l'existence et sur la nature des critères qui prévalent à l'attribution des aides transitant par l'ADN ou versées par la Région. Conscient du rôle stratégique de telles aides pour le développement économique et l'emploi régional, il estime cependant primordial de s'assurer de la cohérence entre une allocation de fonds publics et l'attention portée à certaines exigences, notamment celles relatives à la Responsabilité sociale des entreprises (RSE), dans les stratégies des entreprises bénéficiaires, au-delà du respect de la légalité qui relève en propre de la responsabilité des employeurs. Il souhaite parallèlement disposer d'un bilan du fléchage des aides, et sollicite un *reporting* régulier de la part de l'ADN.

Le CESER alerte également sur le manque de lisibilité des politiques publiques et de leur financement concernant le secteur associatif dont la fragilité financière est manifeste et croissante.

*Aides au développement* - La Région propose de poursuivre en 2025 ses aides au développement des entreprises, notamment via les dispositifs « Impulsion » mis en œuvre par l'ADN, avec un axe important consacré à la réduction de l'empreinte carbone des entreprises et la promotion des pratiques durables et appuyé sur le plan « Normandie Carbone » lancé en 2024. Le CESER note que le soutien aux filières prioritaires inscrites à la programmation triennale 2023-2025 portée par l'ADN se poursuivra. Bien que cette programmation ait été bâtie à l'issue d'évaluations approfondies, le CESER manque de lisibilité sur le degré de maturité respectif des différentes filières et l'adaptation éventuelle du soutien qui leur est attribué en fonction de leurs besoins spécifiques. A titre d'exemple, les évolutions des comportements des consommateurs peuvent induire des difficultés dans les débouchés de la filière agroalimentaire sur le créneau des produits d'excellence, ce qui nécessiterait d'infléchir les priorités, au risque sinon de mettre en danger à la fois l'agriculture et la filière transformation. Le besoin de lisibilité est par ailleurs particulièrement important sur la filière automobile au regard des enjeux de transition en termes de motorisation et le CESER sera attentif au positionnement de la Région vis-à-vis de cette filière inter-régionale.

*Dispositif ARME anticipation, redressement et mutations économiques* - La Région maintient son engagement dans le dispositif mis en œuvre par l'ADN en complément des autres dispositifs d'appui en direction des entreprises et associations à vocation économique qui sont fragilisées. Fortement sollicité en 2024 en raison d'un contexte économique incertain, notamment au travers des prêts à taux zéro et/ou des subventions dont les volumes ont augmenté, le CESER appelle à la vigilance sur l'importance d'introduire pour 2025 la souplesse nécessaire d'ajustement des capacités financières afin que le dispositif joue pleinement son rôle d'anticipation et d'accompagnement des transitions et mutations économiques.

*Intelligence économique* – La Région poursuivra la diffusion des démarches d'intelligence économique et ses actions de sensibilisation à l'attention des acteurs régionaux. Le CESER rappelle l'intérêt qu'il porte à cette politique de la Région en matière de cybersécurité économique, et souhaiterait disposer d'un bilan de ses initiatives.

Enfin le CESER prend acte de la poursuite d'autres dispositifs :

- *Fonds de Transition Juste, FTJ* issu du Pacte vert Européen, avec le déploiement de l'enveloppe accordée à la Normandie de 102,6 M€ dans le cadre de la stratégie du PTTJ Plan Territorial de Transition Juste, qui cible l'accompagnement de la transition des vallées de la Seine et de la Bresle vers une économie zéro carbone

- *Création, reprise, transmission d'entreprises* avec l'initiative « Ici je monte ma boîte » (IJMMB) qui accompagne globalement les créateurs et repreneurs d'entreprise via un guichet unique, ainsi qu'avec le soutien régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes
- *Economie sociale et solidaire, ESS*, avec le soutien à ses acteurs et ses réseaux dans le cadre de sa stratégie régionale ESS 2022-2028.

### ***Mission 3 : Accompagner la recherche et l'innovation, levier de développement économique***

Malgré les dispositifs en place, les résultats de la recherche normande dans les concours d'innovation nationaux et européens restent décevants. Une vigilance particulière autour de l'accompagnement renforcé des activités de valorisation semble donc s'imposer pour aider les travaux et projets en lice à mieux se démarquer.

### ***Mission 4 – Oser une agriculture, une pêche, une aquaculture performantes et valoriser les produits***

La Région déploiera en 2025 ses politiques régionales Agriculture, Forêt-Bois, Pêche-aquaculture et filière équine, qui sont mises en place en articulation globale avec les fonds européens mobilisables dans le cadre des programmations FEADER 2023-2027 et FEAMPA 2021-2027, qui vont atteindre leur rythme de croisière sur l'année à venir. Le CESER s'est prononcé par le passé sur les différents plans introduisant des évolutions depuis 2022 pour s'adapter au mieux aux besoins des professionnels et enjeux de chaque filière, le dernier en date étant le « plan élevage bovin » introduit en 2024, et prend acte de la mise en œuvre envisagée conformément à la programmation pluriannuelle prévue.

### ***Mission 5 : Faire de la Normandie la région de toutes les énergies***

L'année 2025 permettra à la Région de déployer et renforcer ses politiques et actions en faveur de la sobriété énergétique, de l'efficacité énergétique et de la production d'énergies renouvelables, de la mobilité durable et de l'économie circulaire, dans la lignée de 2024. Le soutien à de nouveaux projets exemplaires de production photovoltaïque en autoconsommation est annoncé. Le CESER en prend acte.

## **Objectif stratégique n° 2 - Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle**

### ***Mission 1 : Améliorer les conditions de vie et de réussite dans les lycées et bâtir le lycée du futur***

En 2025, cette mission se verra impactée par les équipements pédagogiques industriels à coloration nucléaire à hauteur de 4,9 M€ pour les lycées identifiés en tant que pôle de référence dans le cadre du projet Normandie, Nucléaire, Nouvelles Compétences (3NC). Le CESER continuera de rester attentif à la mise en œuvre de ce projet afin que ces filières puissent être accessibles sur l'ensemble du territoire normand.

Priorités seront données à la poursuite des actions mises en œuvre dans le cadre du Pack Numérique Lycéen se traduisant notamment par la mise à disposition de ressources numériques pour les EPLE ; également, les mesures prises dans le cadre du GIEC normand seront priorisées : adaptation de techniques d'entretien d'espaces verts et actions d'économie d'énergie, d'eau ou de réductions des déchets par les lycées publics. Le CESER note favorablement ces actions et particulièrement celles liées au réemploi des ressources informatiques qui ne sont pas en fin de vie. Il rappelle l'évaluation externe conduite depuis 2

ans sur le Pack Numérique Lycéen, qui conclut à la nécessité de mettre en place un comité de pilotage au sein de la Région et avec les partenaires.

Enfin, le CESER observe positivement les nouvelles modalités de calcul liées aux Dotations Générales de Fonctionnement représentant un montant total de 59,45 M€ pour les lycées publics et 25,7 M€ pour les forfaits externat pour les établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat, permettant d'intégrer les surcoûts d'énergie toujours très importants.

### ***Mission 2 : Réussir la relation orientation – formation – emploi***

La mission 2 se voit impactée par la mise en œuvre du nouveau Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles 2023-2028, conjugué aux réformes sociales menées par le gouvernement telles que la loi plein emploi et la réforme des lycées professionnels. Ce contexte engendre un besoin de consolidation des politiques et dispositifs d'accompagnement par l'orientation et la formation professionnelle, ainsi que par un travail renouvelé d'animation territoriale emploi-formation, d'accompagnement des acteurs économiques au moyen notamment d'une stratégie de la donnée renouvelée. Les missions du GIP Carif-Oref, dont le financement est de nouveau inscrit au Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, sont au cœur de cette stratégie passant par l'animation du réseau ainsi que par la réalisation des diagnostics de territoire et des études sectorielles.

Sur ce point, le CESER met l'accent sur le caractère essentiel des missions portées par le Carif-Oref et alerte sur le fait que l'ensemble des financements pour assurer la soutenabilité du Carif-Oref doivent perdurer, les moyens alloués dans le cadre du CPER ne constituant qu'un socle ne permettant pas d'assurer l'ensemble des missions. Particulièrement, un abondement financier concernant le Data Emploi-Formation mériterait d'être engagé.

### ***Mission 3 : Favoriser l'apprentissage, voie d'excellence***

Cette mission verra la poursuite de l'accompagnement des écoles de production existantes en ciblant les points d'amélioration identifiés en 2024 à l'occasion de l'évaluation du dispositif. De nouvelles modalités de financement seront appliquées, en particulier pour les écoles de plus de trois ans qui recourront au Fonds Social Européen. Un travail d'animation du réseau des Ecoles de production normandes sera réalisé avec la Fédération Nationale des Ecoles de Production, l'Union Régionale des Ecoles de Production normandes, la DREETS et les écoles de production elles-mêmes.

Le CESER restera particulièrement attentif aux suites de l'évaluation menée passant par l'obtention de résultats agrégés quant aux publics très fragiles bénéficiant de ce parcours : taux de réussite de la formation, insertion professionnelle...

Le CESER observe la priorité donnée à l'accompagnement des projets des CFA les plus adaptés permettant de répondre aux transitions démographiques, climatiques et sociales, ainsi qu'aux tensions en recrutement croissantes dans de nombreux secteurs. Cette sélection passant par des critères d'adaptation de l'offre de formation, d'innovation pédagogique, de mutualisation et d'optimisation du patrimoine des CFA dans une logique de sobriété.

### ***Mission 4 : Renforcer l'enseignement supérieur***

Le CESER note la volonté de l'effort conséquent à mener par la Région en faveur des établissements d'enseignement supérieur durant l'année 2025. Cet effort passera par le dispositif Normandie Sup' pour accompagner les établissements d'enseignement supérieur normands dans la transformation des parcours de formations initiales post bac, en lien avec les atouts et besoins du territoire, le renforcement de leur

attractivité et leur ouverture à l'international. Une attention particulière est portée sur le partenariat mené par la Région aux côtés de partenaires institutionnels et territoriaux pour la construction d'un laboratoire de physique corpusculaire et d'une halle technologique nucléaire pour l'Université de Caen.

Le CESER s'étonne que la ComUE n'apparaisse à aucun moment dans le texte d'orientations budgétaires alors même qu'elle continue à porter ses missions et, notamment, le Pôle Universitaire d'Innovation bien intégré au texte.

Le CESER estime que cela contribue à un déficit de visibilité constaté par rapport à d'autres régions, ainsi qu'au niveau européen.

Le CESER tient toutefois à souligner positivement le classement de la ville de Caen qui s'est hissée en 2024 au 3e rang des meilleures villes étudiantes (selon l'Étudiant).

### ***Mission 5 : Adapter les formations professionnelles au service de l'emploi et des territoires***

La Région a décidé de poursuivre son investissement dans les compétences avec la signature du protocole d'accord financier avec l'Etat de 230 M€ sur la période 2024-2027. Autour des enjeux de remobilisation des publics les plus éloignés de l'emploi et de la formation, de réponses aux carences ou tensions de recrutements et du développement majeur de la filière énergie passant par la construction des EPR à Penly, seront mobilisés les financements contractualisés avec l'Etat dans le cadre du PRIC 2024-2027 pour 2025 à hauteur de 65M€.

Seront également mobilisés les fonds européens pour la formation par la programmation des actions de formation portées par la Région ou par des opérateurs externes dans le cadre des appels à projet : Mission locales, Agence régionale de l'Orientation et des Métiers...

Le CESER note que les engagements pour les actions de formation et l'accompagnement du public en formation seront équivalents à l'année précédente, à savoir 51 M€ pour son axe de préparation à la qualification des demandeurs d'emploi et 65,5 M€ pour son axe de qualification des demandeurs d'emploi. Une légère hausse du chômage étant à nouveau constatée induisant des difficultés de formation et d'insertion professionnelle, le CESER restera très attentif au maintien des capacités des appareils de formation, et particulièrement en direction des quartiers difficiles, des zones rurales et des publics les plus fragiles.

Le CESER observe, de manière générale, un fréquent décalage entre des évolutions très rapides au sein du secteur médico-social et le temps de mise en œuvre de politiques adaptées aux nouveaux besoins. Cette accélération semble requérir encore plus d'attention, de temps d'analyse et de flexibilité de la part de l'Etat et des collectivités territoriales.

Le CESER, particulièrement attentif à l'offre de formation dans un secteur qui pâtit d'un manque de soignants et d'attractivité, souhaite être informé des étapes de la construction de la nouvelle carte des formations et demandera, à ce titre, à avoir un temps d'information et d'échange avec les services concernés.

Il tient par ailleurs à formuler sa plus vive inquiétude face à la menace – de la part de l'Etat – de baisse ou de suppression des aides en direction des apprentis. Conscient que la Région a perdu sa compétence en matière d'apprentissage, il s'interroge toutefois sur le positionnement que prendrait la collectivité si ce plan de réductions budgétaires était mis à exécution.

Enfin, le CESER réitère la nécessité de faire évoluer la capacité d'analyse de retour à l'emploi au regard de l'impact de la formation.

### **Mission 6 : Accompagner la jeunesse et favoriser son épanouissement**

Le CESER tient à dire sa satisfaction d'avoir eu à plusieurs reprises l'occasion de rencontrer des membres du Conseil régional des jeunes (CRJ) grâce à une coopération de qualité avec les services de la Région, ouverts et réactifs. Cette collaboration a été particulièrement précieuse au cours des travaux conduits sur les 18-24 ans.

Dans la mesure où la santé mentale figure parmi les thématiques retenues par le CRJ, le CESER espère pouvoir organiser une rencontre au printemps 2025 avec les jeunes impliqués sur ce thème, avant la phase de recommandations et de préconisations de l'étude actuellement menée sur la santé mentale en Normandie.

### **Objectif stratégique n°3 : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie**

En ce qui concerne le secteur des transports et mobilités, le CESER observe favorablement la remise en service de 70 trains supplémentaires par semaine prévue à partir de décembre 2024 (59 trains Paris-Normandie, 11 trains intra-Normandie). Néanmoins, ce renforcement de l'offre s'opèrera à moyens constants, c'est-à-dire par une hausse de la productivité et une optimisation des roulements, consistant globalement à revenir à l'offre initialement prévue avant sa réduction en mars 2022. Le CESER note également que le train Paris – Mont-Saint-Michel circulera désormais tous les weekends de l'année.

La modernisation du parc de trains se poursuit par ailleurs, avec notamment la livraison attendue d'ici la fin d'année des 27 OMNEO 2 (REGIO 2N), qui risque toutefois d'être retardée et qui a conduit la Région à reporter d'un an la vente à la Région Grand Est des rames TER2N NG. Le programme de rénovation de 56 AGC (Autorail de grande capacité) se poursuit également, et doit s'achever d'ici 2030. En matière de modernisation du réseau, différents travaux de régénération ferroviaire sont inscrits au volet mobilités 2023-2027 du CPER 2021-2027, adopté en juin dernier. Ces opérations d'entretien du réseau doivent porter sur les lignes Paris-Granville, Rouen-Caen, Lisieux-Deauville et Lison-Dol.

Le CESER souligne à nouveau l'absence de vision prospective de l'ensemble des coûts générés par l'ouverture à la concurrence – en ce qui concerne en particulier la maintenance, la gestion du parc de trains, le renforcement des moyens humains à la Région ainsi que la distribution des titres de transports. Le rapport d'Orientations budgétaires annonce ainsi « *la mise en place d'un intégrateur de service en 2027 dans l'attente de la création d'un outil de distribution régional* » qui sera opérationnel en 2029 au plus tôt, afin de centraliser l'offre opérée par les différents opérateurs. Alors qu'il a déjà souligné le besoin de simplification et de cohérence dans les modes actuels de tarification et de commercialisation, le CESER note que l'ouverture à la concurrence risque ainsi de rendre plus complexe encore l'information aux voyageurs et la distribution. Ainsi, il rappelle que l'ouverture à la concurrence engendrera, dans sa phase préparatoire, des coûts pour la collectivité, sans l'assurance d'une amélioration de la qualité de service.

Par ailleurs, le CESER ne peut que regretter la fermeture, dans un délai extrêmement rapide, au cours de l'été, de la ligne voyageurs Serqueux-Gisors. L'offre réduite et la commercialisation défailante sur cette ligne – ne permettant pas l'achat de titre unique depuis ou vers Paris – hypothéquaient son bon fonctionnement et son développement. Cette situation illustre les limites de la régionalisation du transport ferroviaire, en

raison de l'impossibilité, dans le cas de cette ligne, de commercialiser des titres de transports interrégionaux (avec concrètement pour les usagers la nécessité d'acheter, dans un court délai, un titre de transport francilien en gare de Gisors lors de la correspondance des trains, sans pouvoir le faire via les plateformes de distribution en ligne).

Le CESER remarque que la dégradation de la situation financière de la collectivité est porteuse de risques sur les investissements, notamment en matière de transports et mobilités, pourtant essentiels dans un contexte de nécessaire décarbonation et réduction des émissions de GES du secteur. Ainsi, le rapport indique que « *la priorité sera donnée aux infrastructures sur lesquelles circulent les trains de voyageurs* », conduisant à soumettre à arbitrage « *la mise en œuvre du confortement définitif de la tranchée couverte de Rouen (accès ferroviaire en rive gauche du port de Rouen), le soutien aux installations terminales embranchées (ITE), et plus généralement, le fret ferroviaire* ».

Outre les enjeux financiers, le CESER observe que la mise en œuvre de divers projets – ferroviaires, ainsi que portuaires et fluviaux – est suspendue à la finalisation du CPIER, faisant actuellement l'objet d'un blocage lié à l'opposition de l'Ile-de-France au projet de LNPN. Le CESER s'est exprimé récemment au sujet de la motion d'opposition à la LNPN de la Région Ile-de-France, rappelant la nécessité du projet et de la section Paris-Mantes afin de permettre le développement du trafic et le report modal de la route vers le ferroviaire<sup>14</sup>. Il appelle ainsi à la reprise des échanges et à la recherche de solutions afin de pouvoir reprendre la concertation en vue de la préparation de l'enquête publique.

## **Objectif stratégique n°4 - Pour un développement équilibré et durable des territoires normands**

En termes d'aménagement du territoire, l'année 2025 sera notamment consacrée à la négociation des contrats de territoires avec les EPCI, ainsi qu'à la poursuite des programmes de reconversion des friches (dans le cadre de la Convention Région-EPFN), de lutte contre la vacance des logements ou de maintien des commerces dans les centralités. Ces dernières orientations s'inscrivent ainsi dans la perspective de réduction forte de la consommation d'espaces naturels et agricoles figurant dans le SRADDET (dont la modification a été adoptée en mars 2024), que le CESER a régulièrement appelé de ses vœux.

Concernant l'environnement, la Région poursuit différents projets relatifs à l'adaptation au changement climatique, la politique en faveur de la biodiversité (mise en œuvre de la SRB – Stratégie régionale pour la biodiversité) ou celle relative à l'eau.

En matière de continuité écologique, le CESER rappelle la nécessaire mise aux normes du barrage Montalivet à Caen, propriété de Ports de Normandie (actuellement en situation d'illégalité en raison du non-respect de la réglementation relative aux poissons migrateurs). La mise aux normes de ce barrage, estimée à 8M€ et susceptible d'être financée à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau, suppose ainsi d'identifier des financements complémentaires auxquels la Région pourrait concourir.

Enfin, le CESER note que la Normandie reste très éloignée des objectifs nationaux en matière de zones de protection forte des surfaces terrestres, avec actuellement 0,54 % des espaces terrestres sous protection forte – contre 1,8 % au niveau national, et ce alors que la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP 2030) fixe un objectif de 10 % d'ici 2030. La Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), adoptée en 2022, fixe un objectif de 1 % du territoire régional sous protection forte en 2030. Cet objectif, tout comme celui

---

<sup>14</sup> Voir le communiqué du CESER de Normandie, « LNPN : projet vital pour l'Ile-de-France comme pour la Normandie », 13 septembre 2024. [CP\\_13\\_sept\\_2024.pdf \(normandie.fr\)](#)

de la création d'une seule réserve naturelle régionale (RNR) par mandat, apparaissent ainsi peu ambitieux. Plus largement, s'il a salué la qualité du diagnostic et des objectifs portés par la SRB, le CESER s'interroge sur leur traduction concrète et opérationnelle.

#### ***Mission 4 – Favoriser l'accès à la santé sur tous les territoires***

Le CESER prend acte des orientations budgétaires pour 2025 qui s'inscrivent dans la mise en œuvre de la feuille de route 2023-2030 en matière de santé.

Il souhaiterait toutefois avoir des précisions sur les actions de prévention et d'éducation à la santé soutenues par la Région, ces objectifs ayant été rappelés comme essentiels dans le rapport sur l'accès à la santé et aux soins remis en décembre 2020. Il aimerait obtenir par ailleurs des informations sur les actions qui ont pu être mises en œuvre – outre le dispositif Med'Instal Normandie – en vue de favoriser l'attractivité médicale sur nos territoires.

## **Objectif stratégique n°5 - Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie**

#### ***Mission 1 – Faire de la Normandie une destination touristique d'excellence***

En matière de tourisme, l'objectif de la Région pour 2025 est de mettre en œuvre la nouvelle politique de développement touristique, reposant sur le développement de l'offre touristique et l'accompagnement des acteurs dans les différentes transitions en faveur d'un tourisme plus durable, en structurant et qualifiant l'offre, cohérence avec la marque nationale Normandie destination d'excellence. La préparation des commémorations du millénaire de la naissance de Guillaume Le Conquérant est largement anticipée dès maintenant au regard de l'ambition portée pour cet évènement dont la programmation est appréhendée à l'échelle européenne. Le CESER note avec satisfaction qu'une attention sera portée au soutien à l'hébergement des travailleurs saisonniers, dans un secteur qui connaît des tensions sur l'emploi, point sur lequel il avait appelé la Région à la vigilance.

#### ***Mission 2 -Accompagner et valoriser la culture et le patrimoine***

Dans ses récents travaux consacrés aux évolutions des pratiques culturelles des Normands, le CESER a rappelé l'importance des festivals dans l'animation des territoires et dans son rôle de cohésion sociale, notamment en milieu rural. Dans la mesure où ils constituent des rendez-vous précieux favorisant à la fois la création, la diversité et la convivialité, le CESER est d'autant plus sensible à la proposition qui lui a été faite de participer à l'évaluation (en cours) sur le soutien régional aux festivals et manifestations. Il souhaite que lui soient présentées les conclusions et propositions qui naîtront de ce travail d'évaluation.

## **Les observations du CESER sur l'état d'avancement des contractualisations auxquelles participe la Région**

### **Les fonds européens**

#### **❖ Une simplification du panorama à venir**

La Région assure actuellement la gestion concomitante de deux programmations :

- **2014-2020** (2014-2022 pour le Feader) pour un montant total de **1 029M€**, qui sera clôturée mi-2024 (début 2025 pour le Feader)
- **2021-2027** (2023-2027 pour le Feader) pour un montant total de **804 M€**, la diminution des fonds s'expliquant par la prolongation de la période de programmation pour le FEADER (207 millions d'euros initialement prévus pour l'enveloppe 2014-2020 ont pu être consommés en 2021 et 2022) et d'une enveloppe supplémentaire de 115,7 millions d'euros de crédits REACT-EU pour le FEDER 2014-2020 utilisable à partir de 2021.

La période de programmation 2014-2020 est achevée pour **le FEDER, le FSE, l'IEJ, REACT-EU et le FEAMP** ; pour les quatre premiers, la programmation s'est élevée à 104 % ce qui a conduit à un versement par la Commission européenne de l'enveloppe intégrale soit au total 636,4 M€. Outre une utilisation optimale des fonds attribués par l'Europe, les services de la Région ont permis un règlement aux bénéficiaires dans les délais impartis ce qui évite un chevauchement avec les paiements au titre de la période 2021-2027. Au 31 juillet 2024, tous fonds confondus hors assistance technique, 105,7 M€ ont été programmés en soutien à 296 opérations.

En ce qui concerne le FEADER, le taux d'engagement dépasse les 100 % au 22 juillet 2024, 84 M€ restant à régler sur les 627,7 M€, la date limite étant fixée au 30 juin 2025.

#### Etat d'avancement de la programmation des fonds FEDER/FSE + /FTJ 2021-2027

Priorités <sup>(1)</sup>	Enveloppe	Taux de programmation Au 31/07/2024	Taux de paiement
Priorité 1	155,4 M€	41 %	3 %
Priorité 2	123,0 M€	19 %	1 %
Priorité 3	12,9 M€	29 %	0 %
Priorité 4	48,9 M€	1 %	0 %
Priorité 5	47,8 M€	22 %	0%
Priorité 6	85,1 M€	0 %	0 %
Priorité 7	102,6 M€	4,4 %	0 %
Assistance technique	21,1 M€	forfait	%
<b>Total</b>	<b>596,7 M€</b>		

L'enveloppe totale du programme s'élève à 575,7 M€ ventilés en 6 priorités et 21,1 M€ d'assistance technique versés forfaitairement et non ventilés. 105,7 M€ ont été programmés au 31 juillet 2024 et 3 % des montants programmés payés.

- (1) *Priorité 1 : Promouvoir une transformation économique innovante et intelligente*  
*Priorité 2 : Renforcer le soutien à la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et accélérer la transition énergétique et écologique*  
*Priorité 3 : Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable*  
*Priorité 4 : Valoriser les patrimoines culturels et touristiques du territoire*  
*Priorité 5 : Répondre aux besoins de développement des territoires en faisant le pari de la participation de leurs populations et acteurs*  
*Priorité 6 : Poursuivre l'élévation et l'adaptation des compétences de la population*  
*Priorité 7 : FTJ (Fonds pour une Transition Juste)*

La fin de l'année 2024, à mi-parcours du programme, permettra de faire une évaluation du programme et le cas échéant de reventiler les crédits ; ainsi l'année 2025 permettra de fixer un objectif de consommation afin d'éviter tout dégagement.

Le CESER s'inquiète de la faible programmation pour les priorités 4 et 7 (FTJ), de l'absence de programmation pour la priorité 6, et souligne la nécessité d'accélérer ces programmations afin d'éviter le risque de dégagements d'office.

## ❖ Feader

### **Feader 2023-2027**

Ce dernier, initialement prévu sur la période 2014-2020, a été abondé de 207,6 M€ début 2021, soit une maquette 2014-2022 de 627,7 M€ gérés par la Région.

6 priorités le composent :

- Priorité 1 transversale : Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales
- Priorité 2 : Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts
- Priorité 3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux (ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture)
- Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie
- Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO<sub>2</sub>
- Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales (dont programme LEADER<sup>15</sup>)

Au 22 juillet 2024, les paiements sont de :

- 88 % pour la Calvados, la Manche et l'Orne
- 81 % pour l'Eure et la Seine-Maritime

### **Feader 2023-2027**

La maquette de 202,6 M€ est déclinée en quatorze fiches d'intervention. Un outil de gestion national a été créé et supervisé par l'organisme payeur (OSIRIS)

## ❖ Feamp

### **FEAMP 2014-2020**

La maquette est de 20,6 M€ gérés par la Région qui, à la date de la clôture, en a consommé 5 M€ supplémentaires.

### **FEAMPA 2021-2027**

La maquette de 26 M€, répartie en 7 dispositifs, a un taux de programmation de 56,3 % et de paiements de 17 % au 22 juillet 2024.

---

<sup>15</sup> Leader : Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

Le CESER souligne la bonne gestion des fonds européens sur la programmation 2014-2020, qui a permis de consommer l'intégralité de l'enveloppe accordée par l'Union Européenne.

Il s'inquiète en revanche sur la programmation 2021-2027, au regard des taux de programmation et de paiement. 2025 verra les premiers déagements d'office.

## Contrats de plan pour la Normandie et contrats de plan interrégionaux pour la Vallée de la Seine

### Contrats de plan pour la Normandie

#### Contrat de plan 2015-2020

Le contrat de plan 2015-2020 a été signé entre l'État et les Régions Basse-Normandie et Haute-Normandie. Le montant contractualisé pour la Région Normandie est de **584,19 M€**.

Au 31 décembre 2023, le taux d'engagement était de 99 % et le **taux de mandatement (paiement) de 68 %**.

#### Contrat de plan 2021-2027

Le contrat de plan 2021-2027 entre l'État et la Région Normandie est en cours de finalisation, compte tenu du retard pris dans son élaboration.

Ce contrat se décline en cinq volets thématiques répartis comme suit :

Volet et thématique	Crédits État et Organismes de recherche	Crédits État Plan de Relance	Crédits Région	Autres financeurs
1 - Enseignement supérieur, recherche et innovation	74 873 000 €	29 665 000 €	79 873 000 €	89 837 000 €
2 - Infrastructures, mobilités douces et transport collectif	157 700 000 €	3 200 000 €	234 011 241 €	
3 - Transition écologique et énergétique	130 921 000 €	113 459 747 €	53 700 000 €	
4 - Attractivité et cohésion des territoires	133 964 915 €	90 316 255 €	60 393 414	23 161 477 €
5 – Santé (pour valorisation)	258 300 000 €		200 000 000 €	
<b>Total hors santé et mobilités (intégrés à la prochaine maquette)</b>	<b>497 458 915 €</b>	<b>236 641 002 €</b>	<b>427 977 655 €</b>	<b>112 998 477 €</b>

Le protocole d'accord relatif au volet mobilités 2023-2027 du CPER 2021-2027 a été adopté par la Région en juin 2024. Sa maquette budgétaire s'élève à 861,91 M€, fléchés en majorité vers le ferroviaire (plus des deux tiers, soit 585,46 M€ si l'on cumule les fonds prévus pour les SERM – 135,8 M€ – et pour le ferroviaire – 449, 66 M€). Le mandat de l'Etat s'élève à 330,5 M€ et celui de la Région à 291,54 M€.

### **Contrats de plan interrégionaux pour la vallée de la Seine**

Les contrats de plan interrégionaux pour la vallée de la Seine sont signés entre l'État, la Région Normandie et la Région Ile-de-France.

#### ***Contrat de plan interrégional pour la vallée de la Seine 2015-2022***

Le contrat de plan interrégional pour la vallée de la Seine 2015-2022 a été signé entre l'État et les Régions Basse-Normandie, Haute-Normandie et Île-de-France. Le montant contractualisé pour la Région Normandie est de **264,43 M€**.

À fin 2023, le taux d'engagement était de plus de 89 % et le taux de mandatement de 75 %.

#### ***Contrat de plan interrégional pour la vallée de la Seine 2023-2027***

Le contrat de plan interrégional pour la vallée de la Seine 2023-2027 est à signer entre l'État et les Régions Normandie et Île de France.

Un projet de CPIER 2023-2027 a été présenté aux élus normands en juin 2024. La maquette financière du CPIER s'élève à 460,5 M€, avec des contributions respectives de l'Etat de 300 M€, de l'Ile-de-France de 101 M€ et de la Normandie de 59,5 M€.

La signature du CPIER fait cependant actuellement l'objet d'un blocage, en raison de l'opposition de la Région Ile-de-France au projet de LNPN. Cette situation conduit à suspendre la mise en œuvre de différents projets, ferroviaires, fluviaux et portuaires. En ce qui concerne la LNPN, le CESER s'inquiète du risque de marginalisation de la Normandie, seule région dont les temps de parcours vers l'Ile-de-France se sont allongés depuis les années 1970. Il appelle ainsi à la reprise des échanges pour faire aboutir le CPIER et le projet de LNPN.

## **Les observations du CESER sur le budget annexe de la restauration administrative**

Concernant le budget annexe de la restauration administrative, le nombre de repas servis par jour a augmenté de 23 couverts sur la période janvier-août 2024 par rapport à 2023. Le restaurant poursuit la mise en œuvre des dispositions de la loi EGALIM mais il serait nécessaire de favoriser l'approvisionnement local. La Région versera au budget principal une subvention d'équilibre de 525 668 €.

## Conclusion générale du CESER sur le rapport d'orientations budgétaires 2025 de la Région Normandie

La situation financière de la Région devient très tendue, avec des marges de manœuvre très réduites puisque la seule taxe sur laquelle elle a maitrise a atteint son maximum. Les principales recettes de la Région sont soit atones (TVA), soit diminuent légèrement chaque année pour disparaître à terme (TICPE).

Le CESER souhaiterait pouvoir disposer pour les fonds européens (FEDER-FSE-FTJ) d'un tableau à l'image de ceux figurant dans le rapport pour les anciens CPER et le CPIER, afin de suivre les engagements et taux de paiement. Il souhaiterait également pouvoir disposer à l'avenir d'un tableau avec l'engagement et le mandatement pour le nouveau CPER 2021-2027.

Il suggère d'intégrer aux différents documents budgétaires, non seulement l'épargne brute, mais aussi l'épargne nette (épargne brute – remboursement du capital de l'emprunt), qui constitue un indicateur pertinent afin de mesurer la capacité d'autofinancement de la collectivité.

En raison d'une TVA atone, et de recettes issues de la TICPE qui vont aller déclinant, le CESER observe que les marges de manœuvre financières de la Région se réduisent, avec un recours à l'emprunt exceptionnellement élevé.

**En conclusion, le CESER invite la Région à prendre en considération les observations formulées dans son présent avis.**

# **Déclarations des groupes**



## Déclaration de Alain DEVAUX

### **Au titre du groupe CGT NORMANDIE**

Madame la Vice-Présidente,  
Madame la Conseillère Régionale,  
Madame la Présidente,  
Cher-e-s Collègues,

Le projet de loi de finances 2025 qui sera débattu à partir du 21 octobre à l'Assemblée Nationale prévoit une austérité accrue qui réduira de façon substantielle les dotations aux collectivités y compris aux régions.

60 milliards d'euros d'économies sont prévus dans les dépenses sociales, celles de l'État et des collectivités.

Ces coupes budgétaires vont imposer aux régions de faire des choix à l'encontre des besoins des citoyens, et entraîneront un manque de moyens pour l'école, la santé, le logement, l'ensemble des services publics.

C'est dans ce contexte économique et politique que nous débattons du rapport d'orientations budgétaires de notre région pour l'année 2025, réparties dans six objectifs stratégiques.

En France comme partout dans le monde, la croissance reste stable et progresse lentement.

Conjointement, la consommation et les services n'évoluent pas selon les prévisions et la TVA collectée, première source de recettes de la région, n'est pas perçue à la hauteur des prospectives.

La CGT rappelle le caractère aléatoire des impôts indirects sur le budget de la région comparé aux taxes directes telles que l'ex Cotisation Foncière des Entreprises, bien plus prévisible.

Alors que les dépenses de fonctionnement augmentent et que les recettes baissent, la Région Normandie maintient un programme ambitieux d'investissements de 700 millions d'euros en 2025, reposant sur des projets d'engagements pluri-annuels financés par l'emprunt, qui placent la Normandie au premier rang des régions au titre des investissements par habitant.

La CGT ne conteste pas les investissements qui permettent le développement de la région mais s'interroge sur la soutenabilité de ses finances publiques. En effet, la Normandie va connaître une capacité de désendettement record de 6,19 années en 2025.

Dans un contexte décrit comme dégradé pour les comptes publics avec une conjoncture économique peu réjouissante, la CGT réitère ses exigences d'affecter prioritairement les fonds publics aux services publics.

La CGT n'approuve pas l'affectation de 57 millions pour le financement d'établissements d'enseignements supérieurs privés, aux frais d'inscriptions très élevés que peu d'étudiants peuvent supporter.

La Région ne financera plus d'école de production supplémentaire suite à l'évaluation réalisée en 2023-2024. Elle pérennise cependant son dispositif d'aide à celles existant alors qu'elles n'atteignent pas leurs objectifs initiaux, notamment pour l'accueil d'élèves en décrochage scolaire. Les ruptures trop nombreuses semblent corroborer le constat d'un accompagnement social négligé par les écoles. L'adaptation de la pédagogie aux publics en décrochage scolaire, qui devait être la valeur ajoutée de ce dispositif, n'est pas démontrée.

Par ailleurs, les entreprises sont à l'initiative des commandes à l'école et jouent la carte de la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Elles valorisent une image qui cache un intérêt économique certain, puisque les élèves travaillent indirectement pour elles sans rémunération.

Pour la CGT la pérennité de ces écoles privées hors contrat s'appuie principalement sur les fonds publics au détriment d'une prise en charge alternative publique qui pourrait s'envisager dans le respect des élèves et de leurs besoins spécifiques.

Dans un autre domaine, la CGT s'interroge sur l'intérêt de poursuivre le développement de la plateforme emploi.normandie.fr. Elle collecte les offres d'emplois des entreprises, de France Travail et d'autres sites privés bien connus sur les réseaux sociaux, à destination des stagiaires demandeurs d'emploi inscrits ou non à France Travail et non des élèves.

La CGT rappelle que le site France Travail peut être consulté par des demandeurs d'emploi inscrits ou non, que la recherche est géolocalisable, dans une région, sur un territoire ou en proximité. La CGT rappelle que France Travail a contractualisé avec des dizaines de sites devenus partenaires pour diffuser leurs annonces et accroître leur visibilité auprès des demandeurs d'emploi.

La CGT perçoit clairement l'intérêt de cette vitrine à des fins de communication politique et renouvelle sa demande de complémentarité à tous les niveaux entre France Travail et la Région.

La CGT dénonce le fait qu'au-delà des coûts inhérents à la plateforme s'ajoutent des coûts liés au prestataire chargé de contrôler la légalité des annonces qui lui sont communiquées.

En ces temps d'économies annoncées, la CGT demande la suppression de cette plateforme qui engendre des coûts non déterminants dans la conduite de la politique de formation professionnelle, en direction des demandeurs d'emploi.

Pour ce qui concerne le ferroviaire, La CGT accueille favorablement la création de 70 trains supplémentaires, prévus dans le programme initial mais jamais mis en service ou supprimés, faute de moyens.

La SNCF annonce cependant les financer par des gains de productivité, sans budget supplémentaire, ce qui aura des conséquences sur le personnel et le matériel.

L'ouverture à la concurrence suscite en outre des interrogations concernant l'avenir du ferroviaire normand. Elle aura un coût financier que la SNCF n'est pas en capacité d'estimer à ce stade.

Toujours opposée à la Loi de Transformation de la Fonction Publique, la CGT dénonce le recours croissant à l'embauche de salariés contractuels au statut précaire, au détriment d'emplois pérennes de fonctionnaires qui diminuent.

Suite à ces remarques, le groupe CGT votera **en faveur** de cet avis.

## Déclaration de Paul FARGUES

### **Au titre du Groupe CFE-CGC Normandie**

Concernant la mission 2 - Réussir la relation orientation – formation – emploi de l'Objectif de l'Objectif stratégique 2, la délégation CFE-CGC souhaiterait attirer l'attention de la commission et des membres du CESER quant à la proposition de dotation financière complémentaire sur le GIP CARIF OREF.

Nous souhaitons rappeler que de nombreux acteurs interviennent sur la constitution d'études métiers-filières, dont des opérateurs publics. Ne serait-il pas plus efficient d'accentuer la collaboration et le partenariat entre l'outil qu'est le CARIF OREF pour la Région et ces institutions qui ont déjà toute l'expertise requise et surtout les systèmes d'informations et données DATA nécessaires tel que les URSSAF, l'INSEE, l'APEC par exemple ?

Je prendrai, pour illustrer notre propos, l'intervention du CARIF-OREF en commission 1 sur le premier semestre qui nous a présenté les projets de recrutements des entreprises normandes dans une filière pour 2024, celles-ci étaient en réalité le strict copier-coller de l'Etude Besoin de Main-d'œuvre fourni par France travail Normandie qui mène cette enquête annuellement depuis de nombreuses années.

Enfin, concernant la remarque avancée par le Groupe CGT sur la Plateforme Emploi-Formation du Conseil régional Normandie, le Groupe CFE-CGC s'associe pleinement à son analyse et regrettons la stratégie de marketing politique de la Région.

## Déclaration de Philippe LEGRAIN

### **Au titre de la CFDT**

Depuis 2016, du fait de la situation politique nationale, le débat sur les Orientations Budgétaires ne s'est jamais déroulé dans un tel climat d'incertitude sur les règles que fixera l'État aux Régions pour l'an prochain.

Le gouvernement évoque aujourd'hui une contribution de 5 milliards d'euros des collectivités locales à la réduction du déficit public, Mme la Vice-Présidente de la Région a évoqué les propositions du gouvernement en introduction. L'Assemblée nationale suivra-t-elle le gouvernement dans cette direction de contraindre les Régions et les collectivités locales ? rien n'est moins sûr. Le gouvernement a la différence des années précédentes n'a pas de majorité. Et quand on voit tous les lobbys qui montent au créneau pour refuser toute contribution : les Régions via l'ARF refusent, les maires refusent, les patrons refusent toute augmentation des cotisations sur les salaires, les retraités refusent tout gel des augmentations ! Dans quel état sortira le budget national de ce débat ? personne ne peut le savoir aujourd'hui.

Revenons au déficit de la Région Normandie : il est prévu dans ces OB en 2025 à 304 millions d'euros. Certes c'est tout de même 200 millions de moins que les 500 millions de cette année ! Car il faut appeler un chat un chat : il s'agit bien d'un déficit. En 2024, 20 % des dépenses régionales sont couverts par l'emprunt : lorsque la Région reçoit 4 euros de recettes elle en dépense 5 ! Et c'est en grande partie l'achat massif de trains qui crée ce déficit. La Normandie a donc largement participé au déficit public français qui sera proche de 6 % en 2024.

Il existe aussi de grosses incertitudes aussi sur les rentrées de TVA : la consommation française fléchit, et donc les taxes perçues fléchissent aussi. La Région a fait l'hypothèse d'une croissance zéro de ses ressources TVA l'an prochain et cela semble raisonnable avec ce que prévoit le gouvernement.

Certains regretteront que les recettes de la Région n'augmentent pas plus vite ! Mais avouez qu'il y a quand même une certaine logique à ce que les ressources de la collectivité régionale n'augmentent pas lorsque l'économie normande entre elle-même en récession. La TVA fait le lien avec l'activité économique.

Enfin permettez-moi de soulever un point de méthode sur ce débat des Orientations Budgétaires. Dans tous les chapitres sur l'examen des politiques de la Région il n'y pas de chiffrage des dépenses. Pourtant dans la 1ere partie du rapport, à la page 70, figure un équilibre global du budget pour 2025, et donc un chiffrage des dépenses. Ce chiffrage existe en interne à la Région, mais ne nous est pas communiqué, et c'est dommage : on pourrait au moins avoir une évolution au niveau des 7 chapitres de dépenses, les 7 OS. Certes un débat sur les orientations budgétaires, ce n'est pas un débat sur le budget, qui se tiendra dans quelques semaines. Mais la loi n'interdit pas de discuter d'un chiffrage par grandes politiques, sans aller dans les détails. Cela améliorerait la qualité des débats.

La CFDT approuvera l'avis présenté sur les Orientations Budgétaires.

## Déclaration de Jean-Dominique Wagret

### **Au titre de Nextmove**

Par rapport à la mutation de l'industrie automobile normande dont il est question dans le document, je voudrais rappeler que cela ne concernera pas seulement le transfert du thermique vers l'électrique, certes incontournable à terme (même si cela prendra plus de temps que prévu), mais aussi la mobilité autonome et la mobilité connectée. Je parle ici de mobilité car ces domaines impacteront d'autres acteurs de la mobilité que l'automobile.